

**Le capitaine Jean Louis VILTON  
et le général Henri CHRISTOPHE**

***Pierre Bardin***

Contrairement à ce qui avait été envisagé par Bonaparte sous la pression des colons, c'est-à-dire le rétablissement de l'ordre ancien aux Antilles et en particulier à Saint-Domingue, ce ne fut pas loin s'en faut une simple affaire voire une promenade qui devait se régler en quelques jours. Les troupes noires, commandées par Toussaint Louverture, aguerries par des années de combats contre les Anglais, opposent une résistance farouche aux troupes venues de France, placées sous le commandement du général Leclerc, elles aussi valeureuses et auréolées de leurs victoires en Europe. Elles subissent pourtant des pertes sérieuses, peu habituées aux combats de partisans que pratiquent leurs adversaires. A cette guérilla s'ajoute un autre ennemi imprévu qui va causer des ravages irréparables dans le corps expéditionnaire français : la fièvre jaune, guerre bactériologique s'il en fut.

Dans ce climat où la victoire n'est jamais vraiment acquise, on doute de la loyauté des officiers et soldats noirs, restés fidèles à la République. L'éviction de l'île « manu militari » de ceux qui peuvent sembler compromis avec les « brigands » devient une habitude. Rappelons que ce terme de « brigands » fut utilisé pour désigner les Chouans durant les guerres de Vendée, où ce type de guérilla fut pratiqué. Le capitaine VILTON connaîtra la même méfiance et sera expulsé de l'île.

L'étude de son dossier aux Archives de la Défense va nous réserver deux surprises importantes.

Tout d'abord son véritable patronyme est VILTON BELIN de VILLENEUVE mais aussi et surtout ce dossier contient une lettre, à nos yeux historique, écrite par celui qui n'est encore que le général Henri Christophe, futur roi Henry 1<sup>er</sup>.

Le nom de BELIN de VILLENEUVE n'est pas inconnu. Créole né dans l'île, c'est un personnage important, propriétaire au Bas Limbé d'une sucrerie estimée à plus d'un million de livres. Décoré de l'ordre de Saint Michel, membre de la chambre d'agriculture du Cap, un des créateurs du Cercle des Philadelphes, dirigeant du Club Massiac à Paris où se regroupent les tenants de l'esclavage, il ne laisse pas indifférent. Esprit lucide, prenant conscience que l'utilisation massive d'esclaves est un système économique périmé, il réfléchit à des moyens plus mécanisés pour transformer la culture de la canne à sucre. Etant à Paris au début de la Révolution, il reviendra sur l'île avec Toussaint Louverture, général en chef de la République, lorsque ce dernier, ayant chassé les Anglais, autorisera les anciens colons à revenir sur leurs habitations pour les remettre en culture. Rallié au général Leclerc, il mourra au Cap en 1802. On ne lui connaissait pas de famille jusqu'à l'apparition du capitaine VILTON (officier au 16<sup>ème</sup> régiment de dragons) qui déclare être son fils.

La consultation des registres de ce régiment (ex Orléans Dragons), permet de constater la présence à Saint-Domingue en 1792, d'un détachement de 200 hommes, commandés par le colonel Rochambeau, futur général, et le lieutenant-colonel Étienne Lavaux, acteurs principaux des événements à venir. Ces deux hommes signent, le 28 octobre 1792, la nomination de Jean-Louis VILTON, au grade de sous-lieutenant.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

En France, à l'armée du Nord en l'an IV (1795-1796), VILTON, nommé lieutenant en 1793, est noté « domicilié aux Isles du Vent. Son nom est inconnu, ayant été fait officier en Amérique... ». En l'an V (1796-1797) le lieutenant VILTON est présent au Cap. Aucun autre renseignement sur ses activités, liées évidemment aux combats dans l'île, jusqu'au 28 pluviôse an X (15 février 1802). Son dossier comporte la décision suivante :

28 pluviôse an 10  
Armée de St Domingue

### **Liberté                      Egalité**

Etat Major général n°20  
République Française  
Au Quartier général du Cap français  
le 28 pluviôse l'an 10 de la République française  
Le général de division  
Chef de l'Etat Major Général  
le Général en Chef, confirme le Citoyen Vilton  
dans le commandement militaire de la petite Ance, comme Capitaine.  
Il jouira des prérogatives et émoluments attachés à ce Grade.  
signé Dugua  
les postes français laisseront passer et repasser le citoyen Wilton monté ; il est défendu  
à qui que ce soit d'arrêter son cheval.  
signé Dugua

Copie conforme à l'original  
resté entre les mains du Capitaine Villeton.  
Le Commandant d'armes de la place de Bordeaux.. H. Montbrun  
Certifié conforme  
L'Adjudant Commandant Chef  
de l'Etat major de la 11<sup>ème</sup> D<sup>on</sup> M<sup>e</sup> (Division Militaire) Petiet  
26 Germinal an 10.

De quoi peut alors être soupçonné le citoyen VILTON pour être expulsé et débarqué à Bordeaux un an plus tard ? On ne peut se prononcer. Toujours est-il que celui qui signe maintenant « VILTON BELIN de VILLENEUVE », va écrire un long mémoire de défense au ministre de la Marine et des Colonies, le citoyen Décrès, le 26 ventôse an XI (17 mars 1803).

Vilton-Belin de Villeneuve, Capitaine au 16<sup>ème</sup> régiment de Dragons, ci devant Orléans  
au Citoyen Décrès, Ministre de la Marine et des Colonies.

Citoyen Ministre

Le Commissaire principal de la Marine à Bordeaux, le citoyen Bergevin, a du vous annoncer mon arrivée en ce port. Je lui ai remis, en descendant du navire qui m'a conduit en France avec ma femme, les divers papiers que j'avais sur moi ; il a du en prendre des doubles et vous les envoyer.

Je m'étais proposé de vous écrire aussi de mon côté, mais continuellement malade ainsi que ma femme, depuis notre arrivée, je n'ai pu vaquer à ce soin et remplir ce devoir envers vous, qu'aujourd'hui.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*Déjà, Citoyen Ministre, vous êtes instruit des causes de mon arrivée en France. J'avais été nommé commandant du bourg de la Petite-Ance près le Cap, par le Général Rochambeau ; j'y ai été arrêté le 24 vendémiaire dernier, dans l'exercice de mes fonctions, par le chef de gendarmerie Boyer et conduit à bord du vaisseau monté par le contre-amiral Latouche-Tréville : Je suis encore à connaître les motifs de mon arrestation, la conduite que j'ai constamment tenue à Saint Domingue avant et après l'arrivée de l'armée commandée par le général Leclerc, aurait du me mériter un autre sort que celui qui m'a été réservé.*

*Il n'y a pas de mérite, citoyen Ministre, à faire son devoir ; mais lorsqu'on est calomnié, arrêté et traité en coupable, il est alors bien permis de faire valoir ses services et de les mettre à même d'être connus et appréciés. C'est à cette fin que je vais vous exposer tout ce que j'ai fait pour le bien de mon pays et par suite de mon dévouement au gouvernement français.*

*A l'arrivée à Saint Domingue du Général Leclerc, j'ai été arrêté avec toute ma famille, par les nègres révoltés ; mais douze heures après je me suis sauvé de leurs mains et me suis rendu auprès du général Rochambeau, laissant ma femme et toute ma fortune au pouvoir des brigands. Ce général, qui me connaissait bien, m'a réintégré de suite dans mon poste de commandant de la Petite-Ance, et trois jours après j'ai marché contre les rebelles, servant de guide à l'armée française et en étant continuellement la sentinelle avancée. Je la dirigeai si bien, et à l'aide de la connaissance particulière que j'avais des lieux et de la position des révoltés, qu'il lui fut aisé de les tourner et de s'emparer sans coup férir du bourg du Dondon où ils avaient formé un camp redoutable.*

*Ces premiers services furent appréciés par le général en chef Leclerc qui se détermina alors à m'appeler auprès de lui. Il me chargea de parlementer avec le chef noir Christophe afin de l'engager à se soumettre au gouvernement français ; je n'eus rien de plus pressé que d'exécuter ses ordres. Je mets sous vos yeux, citoyen Ministre, les lettres que j'adressai à Christophe, et les réponses qu'il me fit ; après leur lecture, vous jugerez qu'à moi seul est due la reddition de ce Chef des noirs ; elle eut lieu incontinent après une entrevue que j'eus avec lui au haut du Cap où je m'étais rendu, à cet effet, par ordre du général en chef, malgré le danger que je courais d'être égorgé.*

*Ces preuves d'un entier dévouement au gouvernement français ne se sont pas ralenties d'un instant, j'ai continuellement exposé pour le servir mon existence, ma famille et ma fortune ; toute mon ambition se bornait à bien mériter de ma patrie, et à m'acquérir l'estime de mes chefs : comment a-t-il pu se faire que je n'ai pas été suffisamment connu de ceux-ci, et qu'ils aient cru la calomnie, sans daigner m'entendre ?*

*Persévérant, citoyen Ministre, dans mes principes de fidélité envers la France, j'ai encore été un des premiers à dévoiler au général Leclerc le complot qui s'ourdissait contre lui et contre l'armée française, et cinq jours avant le ralliement de Christophe aux brigands, je l'ai prévenu que ce chef nègre le trompait, et que incessamment il passerait avec les révoltés. Sur cet avertissement, le général en chef m'écrivit la lettre dont vous trouverez ci joint copie ; il m'ordonna aussi, et en même temps, d'aller trouver Christophe pour le détourner de son dessein ; mais la certitude d'être sacrifié si j'y allais me fit faire des observations au général Leclerc, qui en sentit le mérite et qui ne persista pas à m'exposer à un danger certain.*

*Voilà, citoyen Ministre, l'exposé fidèle de ma conduite à Saint Domingue ; je défie qui que ce soit d'alléguer contre moi le plus léger mot de reproche qui soit fondé. Loin de là, au contraire, je crois vous avoir donné la preuve que j'ai des droits à l'estime et à la confiance du gouvernement : j'en attends donc la justice qui m'est due.*

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*Si le général Leclerc vivait, j'en appellerais à lui même sur les droits que j'ai à la protection du gouvernement ; mais à son défaut, j'en appelle à son épouse, elle sait tout ce que j'ai fait pour la mériter. J'en appelle aussi au général Rochambeau, mieux que personne il sait comme je me suis conduit, et bien surement mon embarquement n'eut pas eu lieu, s'il se fut trouvé au Cap lorsqu'on l'a exécuté. Je pourrais encore invoquer le témoignage du contre-amiral Latouche Tréville, parent de ma femme, il peut aussi attester mes services. Enfin je pourrais me réclamer de Mrs de Bougainville et Barbé-Marbois, ces deux illustres citoyens ont la confiance du Gouvernement, et sont les amis intimes de mon père, grand propriétaire à Saint Domingue. Ce premier surtout sait que, quoique je sois homme de couleur, carteron, mon éducation et mes principes me donnent une manière de penser qui ne peut qu'être avouée du gouvernement : ma propre sûreté, la conservation de mes propriétés, le bien de mon existence dépendent du retour de l'ordre à Saint Domingue, je me dois et ne puis donc que concourir à son rétablissement.*

*En m'arrêtant, on a saisi tout ce qui s'est trouvé chez moi ; mon mobilier, mes chevaux, ma voiture, 37 barriques et 67 quarts de sucre m'ont été enlevés. J'ai été embarqué nud, pour ainsi dire, et je suis ici sans ressources et sans moyens.*

*Je réclame de votre justice, citoyen Ministre, la restitution de mes effets et de mon bien, ainsi que le payement des appointements attachés à mon grade ; je vous demande aussi l'autorisation de retourner à mon poste dont on n'aurait jamais du me sortir, et ou je suis sur que le général Rochambeau me verra revenir avec plaisir, parce qu'il sait les services que j'ai rendu à l'armée française, et ceux que je puis encore lui rendre.*

*Je vous présente, citoyen Ministre, mon respect.*

*Vilton-Belin de Villeneuve  
rue St Rémy n°33  
Bordeaux le 26 ventôse an 11*

La lecture attentive de ce mémoire pose une question à laquelle on ne peut apporter de réponse. Ce n'est pas le fait que le général Christophe et le capitaine VILTON se connaissent et soient amis qui pose problème. Leur amitié, sincère, n'a rien d'exceptionnel dans un milieu où la fraternité d'armes n'est pas un vain mot. Cependant l'arrivée au corps expéditionnaire et la révolte qui va s'ensuivre, les obligeront de choisir leur camp en fonction de leurs convictions.

Ce qui nous interpelle se sont ces liens familiaux que nous ne soupçonnions pas. Ainsi lorsqu'il écrit « *Je pourrais invoquer le témoignage du contre-amiral Latouche-Tréville parent de ma femme...* », ses relations avec la sœur de Bonaparte, Caroline, femme du Général Leclerc, Bougainville, Barbé-Marbois « *amis intimes de mon père... quoique je sois homme de couleur carteron...* » C'est lui qui souligne, mettent en évidence une éducation en France, et la fréquentation de milieux aisés, ce qui n'a rien de surprenant puisque l'on sait par cette lettre qui est son père, lequel jusqu'à cet instant, sauf erreur, ne l'avait pas officiellement reconnu en lui permettant de porter son nom.

Sa parenté avec la famille Latouche-Tréville pourrait se trouver à la Martinique, car implantée depuis longtemps sur cette île. Quant à son éducation, certainement distinguée, comme il était de règle en ce temps-là, un doute s'impose à nous, lorsqu'à la demande du général Leclerc il écrit au général Christophe le 26 germinal an X (16 avril 1802), lettre dans laquelle de nombreuses libertés avec l'orthographe surprennent.

*le 26 Germinal an 10*

*Vilton Commandant de la petite Anse  
au Général Christophe à son Quartier Général*

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*Je saide mon cher compère au sentiment que m'inspire mon ansienne amitié pour vous. J'ai vu avec un mortel regret les refus que vous avoi fait de vous soumettre aux volontés du Général français que le premier consul à envoyer à St Domingue pour achever de maintenir et consolider l'ordre que vous aviez si bien établie dans la ville du Cap la dépendance du nord, ou vous vous étiez fait aimer de tous les colons. Vous m'avez dit plusieurs fois mon cher compère que votre plus grand plaisir étois de voir arriver les français pour déposer dans les mains du chef qui les commandera l'autorité dont vous étiez revaitu. Par quelle fatalité faut-il que vous eijez si subitement changer vos bonnes intansions. Vous avais par là renonser à vottre bonheur à la conservassion de vottre fortune au magnifique sort que vous pouviez faire à votre aimable famille : vous les avois plonger ainsi que vous dans la miserre la plus affreuse. Vos intansions mont toujours paru si pur et votre dévouement à la nation française ne me laisser aucun doute sur la conduite que vous deviez tenir, lorsque tous d'un coup à l'aparition de l'escadre française vous n'avois plus étois le même homme.*

*Tout le monde et surtout vos amis croyer ansi que moi que vous avois étois mal conseiller et peut aitre domminer par quelque chef Noir qui vous antouré. On a dit tant de bien de vous à Monsieur Leclerc, Général en chef, et il est si persuadé que ce sont de movai conseille qui vous ont fait prendre le parti de lui resister qu'il est tout prai à vous pardonner si vous voulé ramener sous son obéissance la troupe que vous commander et le poste que vous aucuper. S'est une belle porte qui vous est ouverte mon cher compère, ainsi qu'au brave officier et soldat qui sont sou vos ordres. Ils seront tous traité de la même maniaire que l'armée française et l'on vous assura ainsi qu'à votre famille tout le bonheur que vous pouvé désirer surtout si vous avez le courage de demander à sortir de la colonie et s'est ce que vous pourier faire de mieux pour naitre point exposer au haine des rebelles, aux ordres de la France qui ne voudront pas faire comme vous, on vous assura une belle fortune et vous en jouiré paisiblement sous la protection de la franse dans le pays que vous voudré choisir.<sup>1</sup>*

*Voilà mon cher compère ce que ma tendre amitié pour vous et votre famille m'engage à vous écrire. Je jouirai de vottre bonheur si je puis contribuer à le faire. Il ne dépent que de vous de me donner s'est satisfaction en suivant les avis de votre ancien ami. Répondé moi et faite moi savoir vos intansions pour les faire réussir de la maniaire qui vous paraitra la plus convenable.*

*Tout le monde est ici dans toutes les parties de la colonie témoin de la franchise et de la loyauté des généraux français et je ne crains pas de vous répéter et de vous assurer que vous pouvez avoir toute confiance en eux ; ils vous ouvriront toutes les portes, vous aideront de tous leurs moyens et vous mettront dans le cas d'emporter avec vous tout ce que vous possédez, pour en jouir paisiblement partout ou vous voudrez. Aussi mon cher compère, croyez moi, quittez cette vie errante et vagabonde qui vous déshonorerait si vous la meniez plus longtemps, et regagnez l'estime des bons citoyens par un retour sur vous même, en abandonnant la cause d'un ambitieux qui finira par vous perdre<sup>2</sup>. Ne faites pas attention à votre Mise hors la Loi ; le Général en chef Leclerc a dit en ma présence qu'elle n'aurait pas eu lieu s'il vous avait connu plus tôt et que cette proclamation serait annullée aussitôt qu'il apprendrait que vous reconnaissez vos erreurs et que vous abandonnez la cause des rebelles.*  
*apostille écrite de la main du général Hardy.*

---

<sup>1</sup> Il n'est pas inutile de rappeler que Christophe était né sur l'île de la Grenade en 1757.

<sup>2</sup> Il s'agit évidemment de Toussaint Louverture.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Trois jours plus tard, le 29 germinal, le général Christophe, dans une longue lettre, répond point par point aux arguments avancés, notamment pourquoi à l'apparition de l'escadre française « son espoir de Français aimant la France avait été trompé, étant prévenu depuis longtemps de son arrivée avec l'attirail de la guerre et l'appareil de la destruction, non pour y réduire des rebelles, mais enchaîner un peuple... ».

*Au quartier général de Grand Boucan, le 29 Germinal an 10 (18 avril 1802).*

*Henry Christophe, Général de Brigade, Commandant en chef le cordon du Nord,*

*Au Citoyen Vilton, Commandant à la petite Ance.*

*J'aime à croire encore aux sentiments de votre ancienne amitié pour moi, à la quelle vous avez bien voulu céder en m'écrivant votre lettre du 26 de ce mois. Ceux que je vous ai voués sont également toujours ceux de l'amitié et vous me connaissez assez pour n'en point douter.*

*Me serais-je jamais refusé de me soumettre aux ordres du Général français envoyé dans cette isle par le Premier Consul de la République, si tout ne m'eut convaincu que la consolidation que l'on méditait du bon ordre qui régnait dans cette colonie, ne devait avoir lieu qu'au détriment de notre liberté et des droits émanés de l'égalité ?*

*Je vous l'ai dit, il est vrai, ainsi que vous me le rappelez, que mon plus grand plaisir serait de voir arriver les Français et de déposer entre leurs mains la portion d'autorité dont j'étais revêtu, pour jouir comme simple citoyen, des bienfaits de la liberté et de l'égalité au sein de ma famille, pourvu que mes citoyens jouissent comme moi de ces droits sacrés. Français aimant et respectant la France, je portais avec joie cet espoir dans mon cœur, espoir que ma confiance sans bornes dans le Gouvernement de la république entretenait et confirmait de plus en plus. Je n'ai jamais changé d'intention à cet égard ; mais par quelle fatalité faut-il que cet espoir ait été trompé ? que tout ait concouru à prouver que les principes précédemment adoptés en notre faveur étaient changés ?*

*Saint Domingue français tout entier, jouissait, vous le savez, de la plus grande tranquillité ; il n'y existait plus de rebelles et par quelle fatalité faut-il encore que l'on y soit venu, avec l'attirail de la guerre et l'appareil de la destruction, non y réduire des rebelles, puisqu'il n'y en avait point, mais en créer parmi un peuple paisible pour avoir un prétexte de le détruire ou de l'enchaîner ?*

*J'ai renoncé, dites-vous, au bonheur. Eh ! quel bonheur, quelle fortune, quel sort magnifique pour moi et pour ma famille eût pu me consoler jamais de la douleur de voir mes semblables réduits au dernier degré de l'infortune, sous le joug de l'esclavage ! Mes intentions sont toujours pures et vous étiez effectivement plus que personne à même de connaître mon dévouement à la nation française.*

*Mes intentions, mes sentiments n'ont point varié. Je suis toujours le même homme. Sentinelle placé par mes concitoyens à un poste où je devais veiller à la sureté de leur liberté plus chère pour eux que l'existence, j'ai dû les réveiller à l'approche du coup qui allait l'anéantir. Combien de lettres arrivant en foule de France et des pays étrangers, écrites du ton de la menace, par des colons à d'autres colons qui en prônaient le contenu avec les démonstrations les plus ardentes et les plus séditeuses, ne m'ont-elles point annoncé explicitement le sort réservé au peuple de cette colonie et à ses défenseurs ?*

*Vous l'avez su, je vous en ai communiqué plusieurs. N'ai-je pas eu la prudence de ne les point participer au Gouverneur, dans la crainte de l'aigrir, et ma confiance illimitée dans le Gouvernement Républicain ne m'a-t-elle pas porté jusqu'au dernier instant à ne considérer ces lettres que comme l'expression de la haine de quelques méchants qui, dans l'accès*

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

de leur dépit, cherchaient à causer dans ce pays de nouveaux malheurs ? Faut-il hélas ! que contre mon attente, les évènements aient si pleinement justifié ce qu'ils annonçaient. Tout le monde, et sur-tout mes amis, se trompent s'ils croient que je me laisse dominer par quelque chef qui m'entoure ! à l'âge où je suis arrivé, je n'ai pas besoin d'un conseiller et ce n'est que de mon devoir que je prends conseil en toute occasion. Vous devez savoir que je ne suivais pas même les avis de mes amis, vous que je distinguais parmi eux. Ah ! des amis ! je croyais naguère en pouvoir compter beaucoup mais au jourd'hui, imitant Diogène, la lanterne à la main en plein midi, j'en chercherais vainement un véritable.

Il m'est sans doute bien flatteur que l'on ait dit tout le bien de moi à Monsieur Leclerc Général en Chef, mais c'est à tort qu'il se persuade que ma conduite actuelle est le résultat des mauvais conseils. Ce que je viens de vous dire à cet égard répond à cette opinion ; mon intention n'a jamais été de lui résister ; je lui ai écrit lorsqu'il parût devant le Cap ; je lui ai témoigné combien j'éprouverais de regrets d'être contraint d'opposer une résistance qui me répugnait avant que j'eusse les ordres du chef qui m'avait mis à ce poste et qui m'avait donné une consigne qui ne devait être levée que par lui.

Je lui ai envoyé le Citoyen Granier, Commandant d'une section de la garde nationale, porteur de ma lettre et chargé de lui exprimer de vive voix la nécessité où j'étais d'avoir les ordres que j'attendais du Gouverneur, et ma résolution lorsqu'il serait avisé de l'arrivée de l'escadre, de lui remontrer l'obligation de l'accueillir avec tout le respect dû à la Métropole, dans le cas où le gouverneur, certain qu'elle était française, eut cherché à lui résister. Sans égard pour cette observation raisonnable et fondée, le Général le Clerc renvoie le citoyen Granier sans autre réponse que celle-ci, qu'il avait des ordres pour agir de force, et qu'il les exécuterait. Un court délai eût épargné bien des maux. En homme d'honneur, j'étais décidé à observer religieusement ce que j'avais chargé le citoyen Granier de témoigner de ma part au Général le Clerc, mais ce Général ne daigne point y ajouter foi et malgré les protestations qu'il recevait de mon dévouement à la France, le capitaine de port que j'avais envoyé au devant de l'escadre est consigné et gardé à bord ; son aide de camp me prévient que si j'y envoie mon adjudant général, il y sera pareillement consigné.

En même temps le Général Rochambeau effectue une descente près le fort liberté, sans en prévenir le Commandant de cette place, il marche vers les forts qui la défendent, s'en empare, passe au fil de l'épée les braves qui s'y trouvent, tandis que les vaisseaux qui pénètrent dans le port, déchargent leurs batteries sur cette ville. D'un autre côté un nouveau débarquement se fait au Limbé qui est également canonné et le Cap se trouve alors entre deux armées nombreuses, ayant en face une escadre menaçante. Les termes de la lettre que m'avait adressée le Général le Clerc me démontraient assez le but qu'il se proposait. Je pris alors conseil de la circonstance, des évènements que ce Général suscitait autour de moi, je pris conseil dis-je de sa propre conduite et de là tous ces maux qui nous affligent.

Après une telle manière d'agir, que ne devais-je pas soupçonner, que n'étais-je point fondé à présumer de défavorable dans les desseins que l'on venait exécuter contre nous ? Oui, je l'avoue, quelque grande que fut de tout temps ma confiance dans le Gouvernement français, je la sentis fortement ébranlée par les menaces fulminantes et par les coups dirigés contre nous et la conduite des chefs de l'armée française déterminait la mienne.

Vous me parlez de fortune, mon cher Compère, je n'en ai plus ; j'ai tout perdu. L'honneur est désormais la seule fortune qui me reste ainsi qu'à ma famille. Vous me connaissez et vous savez s'il n'est pas la base de toute mon ambition.

Vous me conseillez d'avoir le courage de demander à sortir de la colonie. Vous n'ignorez point que je ne manque point de courage, et ce n'est point dans ce cas qu'il pourrait m'abandonner. J'avais résolu dès long temps d'en sortir à la paix et le Citoyen Granier

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

était de moitié dans cette résolution. S'il existe, il peut le dire et mon attachement à la France m'avait fait choisir son sein pour l'asile où nous devions avec nos familles réunies, aller couler des jours paisibles, dans la douce persuasion de quitter tous mes frères libres et heureux sur le sol de cette colonie. Faut-il que tout ait concouru à frustrer cette espérance, j'attends chaque jour le coup qui doit m'anéantir et le Citoyen Granier que j'ai appris être détenu à bord, a peut-être déjà cessé d'exister ? Quel est donc son crime ? Quel mal a-t-il fait ? Serait-ce d'avoir été mon ami ? Vous prenez sur vous, mon cher Compère, de me faire espérer des preuves de loyauté et de franchise de la part des généraux français. Qu'il m'en coûte de ne pouvoir détruire la juste méfiance que m'ont inspirée tous les faits que je viens de relater, faits qu'aucun prétexte raisonnable et prudent ne peut couvrir à mes yeux ! Quoi qu'il en soit, l'honneur est mon guide et je répugne à ne pas le croire la règle de leurs actions et de leurs promesses ; il m'a toujours paru si cher aux officiers français.

Je suis toujours jaloux de l'estime des bons citoyens et s'il existe à Saint Domingue des hommes ambitieux qui n'aspirent qu'aux honneurs, aux grades, aux distinctions, pour moi l'ambition où j'aspire fût toujours celle de monter une honorable considération de la part des gens de bien, de voir tous mes concitoyens heureux et de jouir, ainsi qu'eux, du seul titre de citoyen libre et des seuls devoirs de l'égalité dans le sein de ma paisible famille et dans le cercle de quelques amis estimables.

Vous me donnez le conseil, mon cher Compère, de ne point faire attention à ma mise hors la loi. Le Général le Clerc, dites-vous, a dit qu'elle n'aurait pas eu lieu s'il m'eut connu plutôt et que cette proclamation serait annulée aussitôt que je reviendrais de mon erreur. Je suis prêt à en revenir, mais il faut m'éclairer, éclaircir mes doutes et m'en tirer. Il n'est point de sacrifice que je ne fasse pour la paix et pour le bonheur de mes concitoyens si j'obtiens la conviction qu'ils seront tous libres et heureux. Il ne me reste plus d'autre sacrifice à faire que celui de ma vie, j'ai déjà fait tous les autres, que les preuves nécessaires à ma conviction me soient offertes et je l'offre de bon cœur ce sacrifice, si en me démontrant que je suis dans l'erreur, il peut l'expié et rendre la tranquillité et la félicité à mon pays, à mes Concitoyens.

Salut et amitié

signé Christophe

*pour copie conforme à l'original en mes mains*  
Vilton Belin Villeneuve

Cette lettre, d'une grande noblesse d'esprit, où perce la tristesse de celui qui a vu ses idéaux d'Egalité, de Liberté, trahis, scelle le destin des deux hommes qui ne se reverront plus. La suite est connue. Après l'éviction de Toussaint Louverture, la révolte fut totale. Rochambeau succédant au général Leclerc mort de la fièvre jaune, sera obligé de capituler avec les restes du corps expéditionnaire. C'en était fini de la présence française sur l'île. Elle retrouvera son nom original : Haïti. L'indépendance sera officiellement reconnue en 1825.

Quel fut le sort de nos deux protagonistes ?

Il n'a pas été possible de retrouver le Capitaine VILTON BELIN de VILLENEUVE.

Le Général Christophe en revanche, entré dans les manuels d'histoire, gouvernera la partie Nord d'Haïti, en se faisant proclamer Empereur sous le nom d'Henri 1<sup>er</sup>. Malheureusement la dictature qu'il imposa à son peuple de 1811 à 1820 fut en contradiction avec ses idéaux. Il revint au poète martiniquais Aimé Césaire de mettre en évidence ces contradictions qui assaillent l'Homme, croyant avoir un destin, dans une

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

magistrale composition théâtrale intitulée « La Tragédie du Roi Christophe ». Ce dernier, désespéré d'avoir échoué, se suicida en 1820 et fut enterré dans l'imposante forteresse qu'il avait fait construire, sur les hauteurs du Cap.

Documents consultés :

- Dossier VILTON, 2ye 3931, Archives de la Défense, Château de Vincennes. Tous nos remerciements au *colonel Bodinier* qui nous avait signalé ce dossier et la lettre du général Christophe.
- Registres 16<sup>ème</sup> Régiment de Dragons, XC 159, Archives de la Défense, Château de Vincennes.

### NDLR

Les lettres échangées les 26 et 29 germinal 10 entre Vilton et Christophe, et d'autres, ont été publiées en 1824 par J. Chanlatte à la fin de son « *Histoire de la catastrophe de Saint-Domingue, avec la correspondance des généraux Leclerc (beau-frère de Bonaparte), Henry Christophe (depuis roi d'Haïti), Hardy, Vilton, etc. certifiée conforme aux originaux déposés aux archives, par le lieutenant général Rouanez jeune, secrétaire d'état, publiée par A.J.B. Bouvet de Cressé* » (à la Bnf, numérisé par Gallica, indexé par Geneanet).

On pourra s'y reporter (p. 131 à 146, vues 148 à 165) et lire les lettres suivantes, qui ne figurent pas dans le dossier VILTON :

29 germinal, lettre de Leclerc à Christophe lui disant « d'ajouter foi » à ce que lui a écrit Vilton

30 germinal, réponse de Vilton à la lettre de Christophe du 29 et lettre du général Hardy à Christophe « Vilton me communique la lettre que vous lui avez écrite et j'en ai donné connaissance au général Leclerc »

2 floréal, réponse de Christophe à Vilton sur sa lettre du 30 germinal et réponse du même Christophe au général Leclerc sur sa lettre du 29 germinal.

Une note de l'auteur du livre au début de la lettre de Vilton à Christophe le 26 germinal, dont l'orthographe est corrigée, dit « Les deux lettres ci-après [donc celles des 26 et 29 germinal reproduites dans cet article et envoyées par Vilton pour justifier sa conduite] qui se trouvent au nom du sieur Vilton ont été fabriquées [sic] par un sieur Anquetil qui les a écrites de sa propre main chez le sieur Blin de Villeneuve un des grands planteurs de la partie du Nord, grand-père [sic] du sieur Vilton qui n'a eu que la peine de les revêtir de sa signature, forcé par le gouvernement français ». Cette note met donc ainsi en doute l'authenticité de la belle lettre de Christophe. Le dossier Vilton en revanche en prouve l'authenticité. Le sieur Anquetil a recopié les lettres originales (en corrigeant l'orthographe défailante de Vilton...) et ce sont ces copies qui figurent dans les « originaux déposés aux archives ».

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)